RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE
BESANÇON

Arrêté du Maire de la Ville de Besançon

Publié le : 04/04/2025

VOI.25.00.A00905

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE RENE CHAR

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise GUINTOLI
Considérant que des travaux de reprise des joints de chaussée rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 03/04/2025 au 08/04/2025 RUE RENE CHAR

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 03/04/2025 et jusqu'au 08/04/2025, un léger empiètement est instauré sur la voie de droite ainsi que sur la piste cyclable , RUE RENE CHAR dans sa partie compris entre le carrefour à sens giratoire RUE CLEMENT MAROT / RUE RENE CHAR et le carrefour à sens giratoire RUE LOUIS ARAGON / RUE RENE CHAR dans ce sens.

Pendant les travaux, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 Km/h.

Les piétons, les cycles seront dirigés sur le trottoir d'en face par la mise en place d'une signalisation réglementaire au niveau des passages protégés existants de part et d'autre de l'intervention.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :
Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le - 3 AVR. 2025

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée